

VI^{me} LIVRE D'AIRS
SERIEUX ET A BOIRE

DE MONSIEUR DUBUISSON.

POUR LES MOIS D'OCTOBRE, NOVEMBRE ET DECEMBRE 1695.



A PARIS,

Chez CHRISTOPHE BALLARD, seul Imprimeur du Roy pour la Musique,
rue Saint Jean de Beauvais, au Mont-Parnasse.

M. DC. XCV.

Avec Privilege de Sa Majesté.

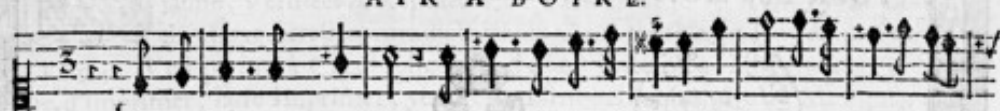
Vw. 508

2

VI^{me} LIVRE D'AIRES
SERIEUX ET A BOIRE,
DE MONSIEUR DUBUISSON.

POUR LES MOIS D'OCTOBRE, NOVEMBRE ET DECEMBRE, 1655.

AIR A BOIRE.



Les oyseaux, qu'au Printemps on voit dans ces bocages Chanter & se faire l'a-



Basse Continué.



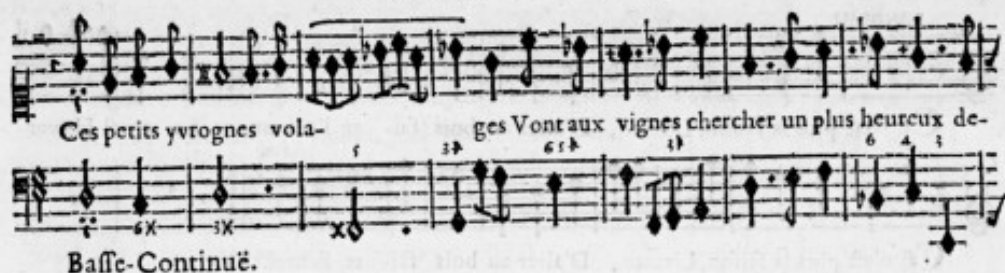
mour, Se lassent de ces badinages, Dès que l'Automne est de re- tour; tour;



Basse Continué.

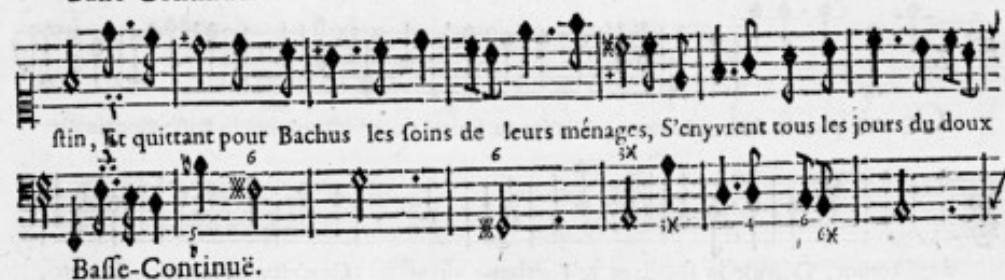
AIR A BOIRE.

3



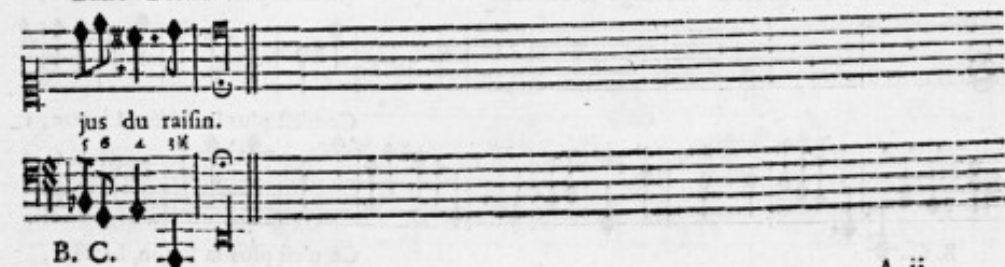
Ces petits yvrognes vola- ges Vont aux vignes chercher un plus heureux de-

Basse-Continuë.



stin, Et quittant pour Bachus les soins de leurs ménages, S'enyvrent tous les jours du doux

Basse-Continuë.



jus du raisin.

B. C.

RONDEAU

CE n'est plus la saison, Lizette, D'aller au bois fai- re l'amour. Le cruel Hyver

CE n'est plus la saison, Lizette, D'aller au bois fai- re l'amour.

CE n'est plus la saison, Lizette, D'aller au bois faire l'amour. Basse-Continue.

de retour, Détruit le feuillage & l'herbet- te; Ce n'est plus la saison, Lizette,

Ce n'est plus la saison, Lizette,

Ce n'est plus la saison, Lizette,

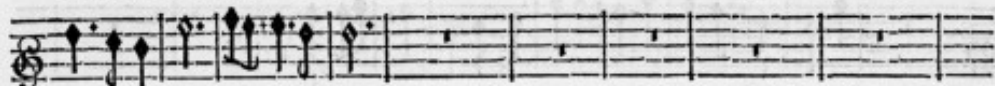
B. C.

S E R I E U X.

5



D'aller au bois fai- re l'amour. Les jaloux vont avoir leur tour, Il n'est plus de



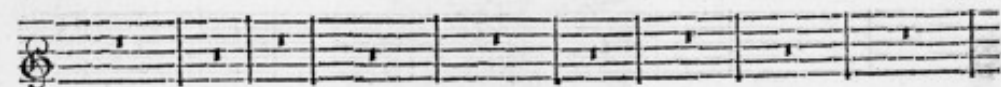
D'aller au bois fai- re l'amour.



D'aller au bois faire l'amour. B. C.



sombre retrai- te ; Pour servir la nuit ou le jour, D'azile à nostre ardeur se-



B. C.

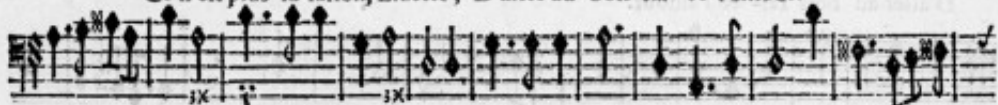
A I R



crette; Ce n'est plus la saison, Lizette, D'aller au bois fai- re l'amour. Helas ! he-



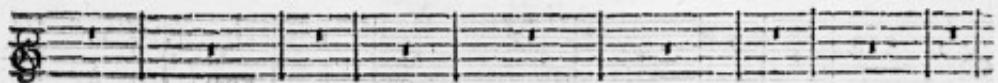
Ce n'est plus la saison, Lizette, D'aller au bois fai- re l'amour.



B. C. Ce n'est plus la saison, Lizette, D'aller au bois faire l'amour. B. C.



las ! dans quel autre séjour, Pourray-je te mener feu- llette; Tout est glacé,



Basse-Continuë.

S E R I E U X.

7

mon amourette , Et pour toy je brûle toujours. Ce n'est

Ce n'est

Basse-Continuë. Ce n'est



CHers amis, réjouissons-nous, Nos destins s'adou- cissent, En tous lieux

B. C. CHers amis, réjouissons-nous, Nos destins s'adoucissent, En tous

les raisins meurissent, Les Ca- baretiers en sont foux; foux;

lieux les raisins meurissent, Les Cabaretiers en sont foux; foux; Ils avoient enle-

Ils avoient enle- vez par tout ce doux breuvage Dont nous fai- fons

vez par tout, Ils avoient enle- vez par tout ce doux breuvage Dont no^e fai-

A BOIRE.

9

tous notre bien, Pour nous le vendre davantage; Mais les coquins ne tiennent
 sonstous no-⁴tre bien, Pour nous le vendre davan- tage; Mais les co-
 rien. Pour nous le vendre davan- tage, Mais les coquins ne tien- nent rien. rien.
 quins ne tiennent rien. Mais les coquins, Mais les coquins ne tien- nent rien. rien.



TU dis que les razades Vont m'oster la raison ; Que m'importe ? buvons chers
 TU dis que les razades Vont m'oster la raison ; Que m'importe ? buvons chers
 camarades, Puisqu'en débauche elle est hors de faison.
 camarades, Puisqu'en débauche elle est, en débauche elle est hors de faison. Que m'im-
 porte ? buvons chers camarades, Puisqu'en débauche elle
 porte ? Que m'importe ? buvons chers camarades, Puisqu'en débauche elle est hors de fai-

A B O I R E.

11



est, en débauche elle est hors de faison-

son, en débauche elle est hors de faison.

SECOND COUPLET.

Les cruantez d'Aminte
M'ont guery de l'amour,
Sans contrainte je caresse ma pinte,
Je boy, je ris, je chante nuit & jour.
Sans contrainte je caresse ma pinte,
Je boy, je ris, je chante nuit & jour.

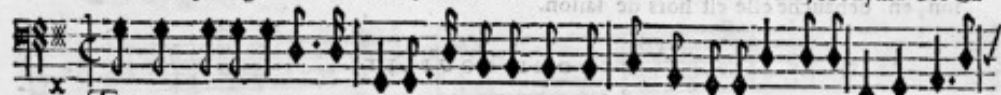




T U veux partager ma bouteille , Disoit Guillot buvant sous une treille, A l'ayma-ble Ca-



T U veux partager ma bouteille , Disoit Guillot buvant sous une treille, A l'ayma-ble Ca-



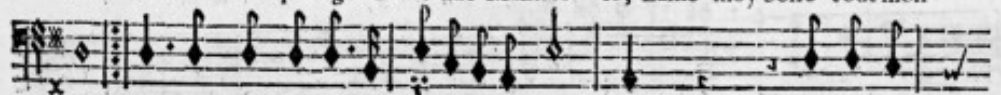
T U veux partager ma bouteille , Disoit Guillot buvant sous une treille, A l'aymable Ca-



tin ; tin ; Mais tout partage offense une Maistref- se, Laisse-moy boire tout mon



tin ; tin ; Mais tout partage offense une Maistref- se, Laisse-moy boire tout mon



tin ; tin ; Mais tout partage offense une Maistref- se, Laisse-moy

A B O I R E.

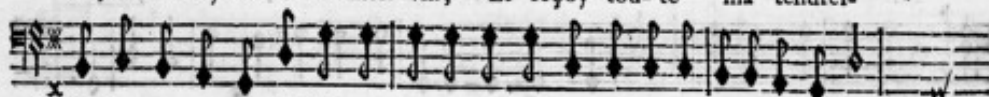
13



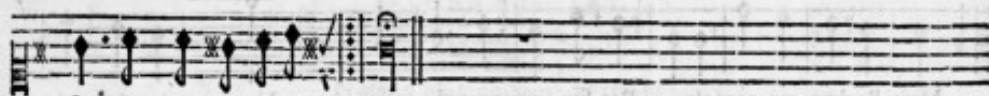
vin, Laisse-moy boire tout mon vin, Et reçois tou-te ma tendref-



vin, Laisse-moy boire tout mon vin, Et reçois tou-te ma tendref-

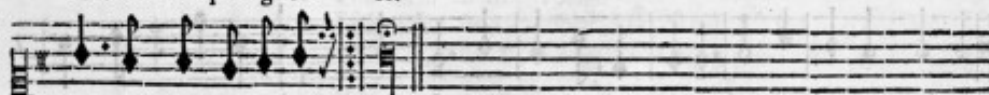


boire tout mon vin, Laisse-moy boire tout mon vin, Et reçois toute ma tendref-



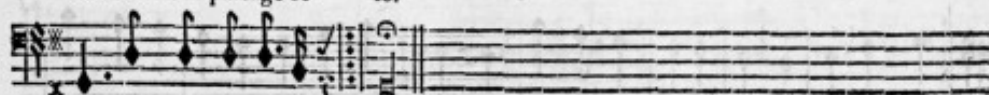
fe. Mais tout partage of-

fe.



fe. Mais tout partage of-

fe.

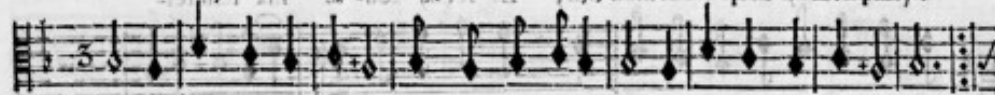


fe. Mais tout partage of-

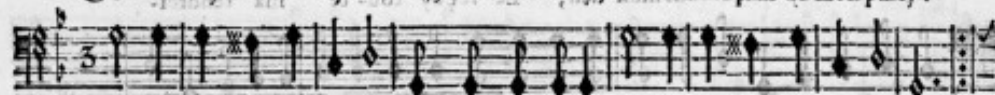
fe.



Contre moy tout est aujourd'huy, Mon cher amy, Cloris n'est plus de mon party :



Contre moy tout est aujourd'huy, Mon cher amy, Cloris n'est plus de mon party :



Contre moy tout est aujourd'huy, Mon cher amy, Cloris n'est plus de mon party :



Mais Bachus me console, Par son jus tout di- vin ; Non, je n'ay point



Mais Bachus me console, Par son jus tout di- vin ; Non, non, non, non je n'ay



Mais Bachus me console, Par son jus tout divin ; Non, non, non, non, non je n'ay

A BOIRE.

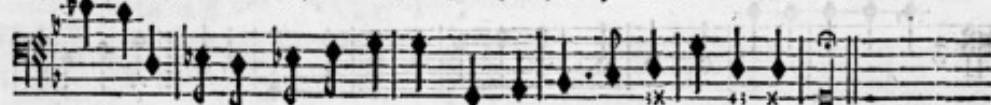
15



de chagrin Quand j'ay du vin, Non, je brave le de- fin.



point de chagrin Quand j'ay du vin, Non, non, non, non je brave le de- fin.



point de chagrin Quand j'ay du vin, Non, non, non, non je brave le de- fin.

SECOND COUPLET.

Clotis je renoue en ce jour
A ton amour,
N'atend plus de moy de retour:
Ton cœur est trop volage
Et le mien trop constant,
Non, je veux vivre content,
Toujours buvant,
Non, je cesse d'être amant.





 A Mis, si de l'argent content Pouvoit rendre nos jours durables: Et que dans



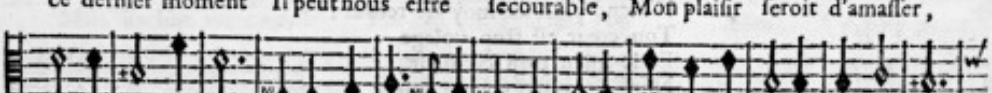
 A Mis, si de l'argent content Pouvoit rendre nos jours durables: Et que dans



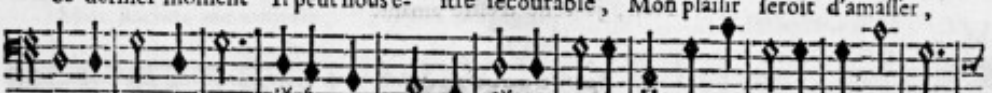
 A Mis, si de l'argent content Pouvoit rendre nos jours durables: Et que dans



 ce dernier moment Il peût nous estre secourable, Mon plaisir seroit d'amasser,



 ce dernier moment Il peût nous estre secourable, Mon plaisir seroit d'amasser,



 ce dernier moment Il peût nous estre secourable, Mon plaisir seroit d'amasser,

S E R I E U X.

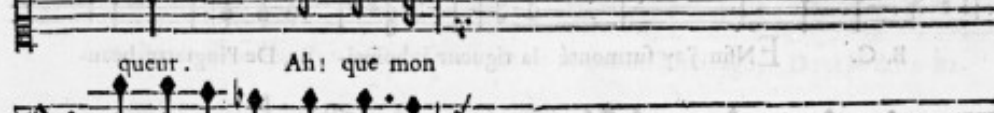
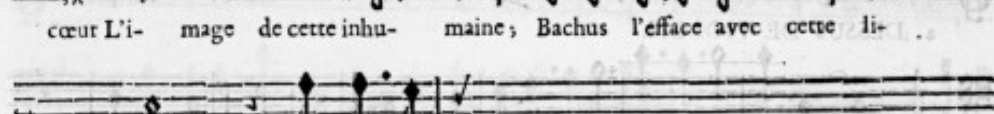
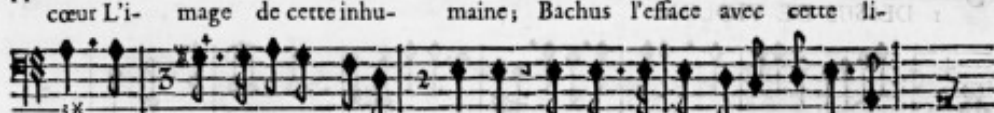
17



AH! que mon sort a de douceur: ceur: D'amant je deviens bu-
 veur, Je ne soupire plus pour l'in- grate Climet- ne, C'est en dé-
 trempé par bon- heur, Que le fo- lâ- tre Amour avoit peint dans mon
 heur, détrempé par bon- heur, Que le folâtre Amour, Amour avoit peint dans mon

A B O I R E.

29



C ij



1. DESSUS DE VIOLON.



2. DESSUS DE VIOLON.



B. C.

ENfin j'ay surmonté la rigueur inhumai- ne, De l'ingratte beau-



té dont je portois la chaî-

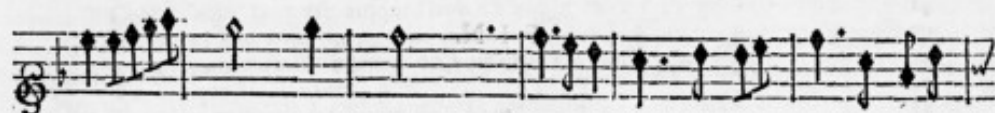
ne; Que mon triomphe est glorieux?

A B O I R E.

21



eux; Par le secours, Par le se- cours de ce charmant breuvage, Dont le divin Ba-



chus, Dont le divin Bachus nous a donné l'usage, j'ay repouffé, j'ay repouf-

AIR A BOIRE.

Musical score for 'AIR A BOIRE'. The score consists of three staves. The first two staves are in treble clef with a key signature of one flat (B-flat). The third staff is in bass clef with a key signature of one flat. The lyrics 'fé les traies qui par- toient de ses yeux.' are written below the third staff. There are some markings above the notes in the third staff, including '4X', '6', and '43X'.

FIN.



T A B L E.

A I R S S E R I E U X.



Mis, si de l'argent content. à 3.

Ce n'est plus la saison, Lizette. à 3.

page

16

4

A I R S A B O I R E.

Ah ! que mon sort a de douceur. à 2.

Chers amis, rejoignons-nous. à 2.

Contre moy tout est aujourd'huy. à 3.

Enfin j'ay surmonté la rigueur inhumaine.

Les oyseaux qu'au Printemps on voit dans ces bocages.

Tu dis que les razades. à 2.

Tu veux partager ma bouteille. à 3.

18

8

14

20

2

10

12

F I N.





EXTRAIT DU PRIVILEGE.

PAR Lettres Patentes du Roy données à Arras le onzième jour du mois de May, l'An de Grace mil six cent soixante & treize, Signées LOUIS: Et plus bas, Par le Roy, COLBERT; Scellées du grand Sceau de cire jaune; Verifiées & Registrées en Parlement le 15. Avril 1678. Confirmées par Arrest contradictoire du Conseil Privé du Roy du 30. Septembre 1694. Il est permis à Christophe Ballard, seul Imprimeur du Roy pour la Musique, d'Imprimer, faire Imprimer, vendre & distribuer toute sorte de Musique, tant vocale, qu'instrumentale, de tous Auteurs: Faisant defences à toutes autres personnes de quelque condition & qualité qu'elles soient, d'entreprendre ou faire entreprendre ladite Impression de Musique, ny autre chose concernant icelle, en aucun lieu de ce Royaume, Terres & Seigneuries de son obeïssance, nonobstant toutes Lettres à ce contraires, ny mesme de tailler ny fondre aucuns Caracteres de Musique sans le congé & permission dudit Ballard, à peine de confiscation desdits Caracteres & Impressions, & de six mille livres d'amende, ainsi qu'il est plus amplement déclaré esdites Lettres: Sadite Majesté voulant qu'à l'Extrait d'icelles mis au commencement ou fin desdits Livres imprimez, foy soit ajoutée comme à l'Original.

